



Conseil d'administration

335^e session, Genève, 14-28 mars 2019

GB.335/PFA/INF/2

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Date: 28 janvier 2019

Original: anglais

Plan de vérification extérieure des comptes

Résumé: Dans le présent document, le Directeur général transmet au Conseil d'administration, pour information, le résumé du plan d'audit annuel établi par le Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Auteur: Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (Commissaire aux comptes).

Document connexe: GB.332/PFA/INF/3.

Résumé du plan d'audit annuel transmis au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Mandat

1. En vertu de l'article 35 du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les états financiers consolidés de l'OIT sont soumis à un audit annuel. Le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines a été nommé Commissaire aux comptes (auditeur) de l'OIT par le Conseil d'administration du BIT pour deux mandats de quatre ans chacun à compter du 1^{er} avril 2016, conformément au chapitre IX du Règlement financier.

Objectifs généraux de l'audit

2. Les objectifs généraux de notre mission d'audit sont les suivants:
 - fournir une opinion indépendante permettant de déterminer:
 - si les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'écart entre les prévisions budgétaires et les chiffres effectifs pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
 - si les états financiers ont été établis en conformité avec les méthodes comptables énoncées;
 - si les principes comptables ont été appliqués sur la même base que celle de l'exercice précédent; et
 - si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations données par les organes délibérants de l'OIT; et
 - formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation (article 36 du Règlement financier).

Approche et méthodologie de l'audit

3. Conformément aux prescriptions des Normes internationales d'audit, nous procéderons à l'audit des états financiers de l'OIT ainsi que de sa gestion opérationnelle en suivant une approche fondée sur l'analyse des risques.
4. L'approche fondée sur l'analyse des risques qui sera adoptée pour procéder à l'audit des états financiers suppose une évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers et les assertions, en se fondant sur une compréhension appropriée de l'Organisation et de son environnement, notamment de son système de contrôle interne.

5. Dans le cadre de notre approche et de notre méthodologie de l'audit, nous nous efforcerons principalement d'évaluer la maturité de l'Organisation en matière de gestion des risques en déterminant dans quelle mesure le Conseil d'administration et la direction identifient, évaluent, gèrent et contrôlent correctement les risques.
6. Les plans d'audit que nous établirons périodiquement par la suite nous permettront de recenser et de hiérarchiser tous les domaines dans lesquels les parties prenantes ont besoin de garanties objectives, notamment les procédures de gestion des risques, l'enregistrement et la notification des risques essentiels, ainsi que la maîtrise de certains risques particuliers ou de certains groupes de risques.
7. Enfin, la communication des résultats de l'audit, dernière étape de notre démarche, sera l'occasion de discuter des constatations et des conclusions de nos travaux avec la direction de l'Organisation afin de décider des mesures à prendre.

Risques envisagés et objectifs de l'audit

8. Nous nous sommes assurés que nous disposions des données les plus récentes relatives aux opérations de l'OIT, et avons relevé un certain nombre de facteurs et de changements concernant ces opérations, dont nous considérons qu'ils constituent les axes de notre audit. Si nos observations ne nous portent pas à conclure que plusieurs aspects opérationnels de la gestion de l'Organisation présentent effectivement des risques, nous avons néanmoins prévu d'intégrer ces éléments d'information dans nos audits intermédiaires, nos audits des bureaux extérieurs, et dans l'audit de fin d'exercice pour 2018. Ces éléments et évolutions sont les suivants:
 - **Communication de l'information financière et d'autres informations essentielles.** Degré de couverture des informations financières; jugements et estimations; procédure de séparation des exercices; consolidation; immobilisations; données publiées; application des normes IPSAS. L'objectif de l'audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'ils donnent une image fidèle de la situation en divulguant toutes les informations requises.
 - **Mobilisation des ressources.** Structure, c'est-à-dire dispositifs institutionnels, liens hiérarchiques et ressources humaines; cadre d'action, c'est-à-dire politiques et stratégies, procédures et gestion des risques. L'objectif de l'audit est d'évaluer la conception et le fonctionnement de la stratégie et du cadre d'action de l'OIT en matière de mobilisation des ressources, depuis l'étape de la planification et de la prévision au niveau institutionnel jusqu'à la signature de l'accord conclu avec le donateur et la réception des fonds.
 - **Gestion des programmes.** Sont concernés à la fois les programmes de coopération pour le développement et les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD) qui ont été pris en compte dans le cadre de l'audit de 2017 mais faisant l'objet d'un suivi en 2018 afin de s'assurer que les recommandations de l'audit ont été appliquées. Les risques envisagés concernent le système de suivi et les rapports. L'objectif de l'audit est de fournir une évaluation indépendante de la qualité et de la réalisation des objectifs des projets/programmes à certaines échéances prédéterminées, ainsi que des mécanismes de contrôle interne de la gestion des projets aux niveaux régional et national, en particulier, en ce qui concerne le suivi et la remontée des résultats des bureaux de pays vers les bureaux régionaux et des bureaux régionaux vers les services du siège.

- **Opérations des bureaux régionaux et des bureaux de pays.** Mise en œuvre des programmes/projets et respect des règlements, règles et politiques applicables. L'objectif de l'audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les stratégies et processus en place pour la gestion des programmes et des projets s'inscrivent dans le cadre de gestion axée sur les résultats, que les systèmes, processus et mécanismes de contrôle relatifs aux domaines audités sont mis en œuvre conformément aux politiques et directives applicables, et que les transactions qui en découlent sont dûment consignées.

Seuil de signification de l'audit

9. Notre audit nous impose de déterminer un seuil de signification spécifique pour chaque engagement. Ce seuil est également utilisé pour évaluer l'importance des anomalies non corrigées (ajustements et reclassifications passés) notées au cours de l'audit.
10. Nous avons fixé notre seuil de signification préliminaire à environ 2 pour cent du montant total moyen des dépenses de l'OIT au cours des cinq dernières années, soit 14,7 millions de dollars des Etats-Unis.
11. Le seuil de signification de l'audit tient compte des facteurs ci-après: les besoins de l'Organisation, des donateurs, des représentants gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'autres organisations multilatérales. Ce seuil est cohérent avec le seuil de signification utilisé pour l'audit des états financiers de 2017. Cependant, la mesure quantitative du seuil de signification n'est pas le seul facteur pris en compte pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs.

Documents à produire

12. A la fin de l'audit, nous remettrons au Conseil d'administration les rapports suivants:
 - **Rapport de l'auditeur indépendant.** Il s'agit d'une opinion signée sur les états financiers au 31 décembre 2018.
 - **Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration.** Ce rapport présentera nos constatations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers et, en général, de l'administration et de la gestion de l'OIT, ainsi que toutes les questions visées au chapitre IX, article 36, du Règlement financier. Nous ferons le point sur les observations des années antérieures et sur l'application des recommandations s'y rapportant. Le rapport contiendra également les observations et recommandations de l'année en cours.
13. De plus, nous fournirons à la direction les documents ci-après au cours de notre audit:
 - **Lettres adressées à la direction.** Communications indiquant les modifications qui pourraient être apportées aux procédures pour améliorer les systèmes de contrôle interne, simplifier les opérations et/ou renforcer les pratiques en matière d'information financière.
 - **Observations adressées au personnel.** Communications écrites destinées à informer les membres du personnel concernés des lacunes observées dans la vérification des comptes, des opérations ou des transactions.

Activités prévues sur le terrain pour l'audit de 2018

14. Conformément à notre méthode d'audit fondée sur l'analyse des risques, notre plan de travail pour l'audit de 2018 comprend les activités suivantes:

Bureaux à visiter	Domaines/activités
Siège de l'OIT Audit intérimaire	Audit financier: vérification de la conformité avec les procédures comptables et les procédures de notification applicables à tous les comptes figurant dans les états financiers; tests de validation couvrant la période janvier-septembre 2018. Audit opérationnel: examen du système de mobilisation des ressources et de la gestion des programmes.
Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes BP-Jakarta BP-Dhaka BP-Lusaka	Contrôle des opérations
Siège de l'OIT Audit de fin d'année	Audit financier de fin d'année: vérification de la conformité avec les procédures comptables et les procédures de notification relatives aux états financiers consolidés I à V et à leur publication en vue de la formulation d'une opinion sur l'ensemble des états financiers; vérification des soldes et tests de validation des transactions pour 2018; suivi des recommandations précédentes du Commissaire aux comptes.

15. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'OIT, nous prévoyons également d'effectuer quelques audits de projet à la demande de donateurs de fonds extrabudgétaires de l'OIT. Une lettre de mission distincte sera établie pour chaque requête de ce type.

Gestion de l'audit

16. La gestion de nos audits repose sur des principes opérationnels solides et nous alignons étroitement nos méthodes sur les besoins de nos clients internationaux afin d'améliorer leur gouvernance interne et de fournir aux utilisateurs de leurs états financiers les meilleures garanties possibles quant à l'efficacité de leurs procédures de contrôle, telles qu'elles sont conçues et appliquées.
17. Le déploiement de nos auditeurs obéit aux principes d'efficacité que sont notamment la complémentarité des compétences, des formations techniques sur mesure et des mécanismes d'appui adéquats. Conformément aux Normes internationales d'audit, trois niveaux de contrôle permettent d'assurer la qualité de nos travaux d'audit.

Commission de vérification des comptes,
République des Philippines